

contact avec le corps humain; de même que l'application des conventions C1 à C187 de l'Organisation internationale du travail (OIT)².

Autre exemple, concernant l'hygiène et la sécurité au travail: le titulaire doit décrire les mesures qu'il mettra en œuvre pour le respect des conventions fondamentales de l'OIT pendant la confection, le tissage et l'ennoblissement en respect des conventions sur la liberté syndicale; ainsi que celle sur le droit d'organisation et de négociation collective. Le candidat doit également s'engager sur la qualité des différentes phases visées au marché. Il doit, pour chacune d'elles, indiquer les politiques et les procédures qu'il a mises en œuvre pour éviter les accidents. Il fournit à cet effet les documents attestant de la mise en place d'actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation. Concernant le respect du droit du travail, le titulaire

du marché doit apporter la preuve du respect des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail chez ses fournisseurs.

Il doit indiquer les lieux exacts de fabrication des phases de tissage, d'ennoblissement et de confection pour chaque produit.

On retiendra aussi qu'au moment du dépôt du dossier, le candidat doit produire une déclaration sur l'honneur précisant qu'il applique le décret du 11 novembre 2001 (convention n° 182 de l'organisation du travail) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination adoptée à Genève le 17 juin 1990. ■

PAUL HAVET

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

>>> Mél: paul.havet@oncs.gouv.fr

1. Détails disponibles sur le site: www.eco-label.com

2. www.ilo.org/ilolex/french/convdsp1.htm

LE PROGRAMME FIBRE CITOYENNE VEUT GÉNÉRER UNE PLUS-VALUE SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE SUR LES SITES D'ÉLABORATION DES PRODUITS TEXTILES.



© Craig Jewell

© wikipedia

Yamana: la fibre citoyenne

L'élaboration de cahiers des charges comprenant des clauses écoresponsables est moins simple qu'il n'y paraît.

En savoir plus

www.yamana-mvd.org

LES CANDIDATS DOIVENT JOINDRE CE FORMULAIRE (À GAUCHE) À LEUR OFFRE. SON ANALYSE PERMET DE DÉTERMINER LA NOTE DE RESPECT DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX.

De nombreux acheteurs ont pris conscience de leur responsabilité en matière de développement durable; aussi, en plus du couple qualité technique/prix, les critères de choix d'un produit intègrent-ils désormais sa qualité sociale et environnementale. Cette mise en œuvre implique de se poser de nouvelles questions. Où est fabriqué mon produit? Par qui? Dans quel pays? Les conditions de travail respectent-elles les droits sociaux fondamentaux? Mon produit a-t-il un impact sur l'environnement? Et surtout, comment j'intègre et vérifie ces critères dans un appel d'offres encadré par le code des marchés publics?

La rédaction d'appels d'offres prenant en compte les enjeux du développement durable est complexe. L'offre disponible pose de nombreuses interrogations sur les engagements des fournisseurs, la conformité juridique, les critères intégrables, les spécificités par familles de produits textiles, les modalités de contrôle... C'est pourquoi un accompagnement s'avère nécessaire. D'ailleurs, pour être pertinent, celui-ci doit être spécifique à la famille de produits achetés.

Ceci est d'autant plus vrai pour les vêtements où les filières de production mondialisées intègrent des processus de production complexes qui varient selon les pays à chaque étape: de la matière première à la confection. Ainsi, par exemple, les composants et modes de fabrication d'une chemise blanche en coton diffèrent tota-

lement de ceux d'une veste bleue en laine; de la même façon, les substances nuisant à la santé des utilisateurs, les conditions sociales de production ou les impacts environnementaux ne sont pas identiques d'un produit à l'autre. C'est pourquoi inclure des critères de développement durable dans les marchés nécessite une bonne connaissance technique.

C'est le cas de Yamana qui, par son programme Fibre citoyenne, détient une expérience de l'accompagnement des administrations et collectivités. L'association possède une connaissance technique du textile, elle assure le rôle de réunion des parties prenantes et entretient des relations permanentes avec des experts textiles.

Dans chacun des appels d'offres qu'elle accompagne, elle intègre des critères spécifiques qui varient en fonction du produit et de son process. Un système de pondération permet d'évaluer les entreprises candidates. En intégrant les critères proposés par «Fibre citoyenne», chaque acheteur fait progresser la filière textile vers une plus grande qualité sociale et environnementale. C'est ainsi que Yamana a accompagné l'Office national des forêts pour son appel d'offres sur l'habillement de ses agents. ■

FRÉDÉRIC FOURNIER - YAMANA / FIBRE CITOYENNE

>>> Mél: frederic.fournier@yamana-mvd.org